Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260422-D25_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Séance exceptionnelle du Conseil Municipal du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 17 avril 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : JOGUET Françoise

Conseillers en exercice : 15

D25/2026 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU le principe selon lequel il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de créer et de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

VU le tableau des effectifs de la commune en vigueur ;

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins des services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- Suppression d'un emploi de la filière administrative d'adjoint administratif principal de 1re classe (catégorie C), à temps non complet, avec une durée hebdomadaire de service de 31h30.
- Création d'un emploi de la filière administrative de rédacteur territorial (catégorie B), à temps non complet, avec une durée hebdomadaire de service de 28h30.

Fait et délibéré à Théhillac, le 22 avril 2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :